

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.52PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 60'000.- pour le renouvellement
d'une unité dentaire à la clinique dentaire de la jeunesse.**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le mardi 11 janvier 2011.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Magrieta DONKER en remplacement de M. Jean-Yves GUYON, Chantal GUIBERT, Emilienne WAGNIERE, Christian GIROUD, David GRANDJEAN, Gnanaseelan SUBRAMANIAM, Jérôme WULLIAMOZ, et Jacques FIVAZ, désigné rapporteur. Mme Anna Rita BARTOLOTTA était absente, non excusée.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Claude RUCHET, Mme Lone NEVEU, médecin-dentiste responsable, et M. Laurent EXQUIS, chef de service Education et Jeunesse. Nous les remercions pour leurs explications et les réponses à nos diverses questions.

Une visite guidée et commentée par Mme NEVEU des locaux occupés depuis septembre 2009, et qui donnent entière satisfaction, a permis aux commissionnaires de se rendre compte du bien fondé de la demande stipulée dans le préavis, techniquement bien documenté.

Les 2 ETP médecins-dentistes correspondent à 2 postes à 80% et 1 à 40%. C'est pour cette raison entre autres qu'il est nécessaire d'être équipé de 3 unités dentaires du même fabricant. Cela permet de changer de poste de travail facilement, sans temps d'adaptation.

Pour l'appareil à remplacer, une idée de recyclage est apparue avec la Fondation Verdeil, ce qui permettrait aux élèves de celle-ci de faire le dépistage buco-dentaire sans se déplacer.

Sur les 4000 élèves des écoles yverdonnoises, environ le 25% choisissent de continuer les soins dentaires à la clinique de la jeunesse.

Pour la commission, il semble que le 0,2 ETP d'hygiéniste est trop faible, et qu'il ne permet pas aux 3 médecins de se consacrer pleinement à leur spécificité.

Conclusions :

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous suggère, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre la proposition municipale, soit d'accepter les articles 1, 2 et 3 du présent préavis. Cela permettra de satisfaire autant les spécialistes dentaires que les élèves qui se font soigner dans cette institution communale.

Jacques FIVAZ
Rapporteur de la commission